

Assurez les prestations pré- et surobligatoires.

Pour les indépendants et les cadres

La prévoyance plus étendue convient aux indépendants ou comme prévoyance des cadres en complément de la LPP.

Salaire assuré

Un salaire de CHF 6'000.– au minimum doit être assuré.

On peut assurer au maximum le salaire annuel soumis à l'AVS, resp. le revenu annuel moyen soumis à l'AVS, mais au plus CHF 860'400 (état 2021).

Plans de prévoyance

La caisse offre d'une part, des plans d'épargne où l'épargne pour la vieillesse est au premier plan. D'autre part elle offre des plans risques comprenant une couverture de risques pure. La couverture accidents peut y être incluse au choix.

Plans d'épargne avec couverture acc.

B BK CK DK BKU CKU DKU

Plans risques avec couverture acc.

BR CR IR BRU CRU IRU

Avantages

- ✓ Vous pouvez en principe déduire intégralement les cotisations dans le cadre de la prévoyance plus étendue sur le plan fiscal. La part du revenu imposable au barème le plus élevé se trouve ainsi réduite.
- ✓ L'avoir de vieillesse disponible n'est pas soumis à l'impôt sur la fortune ou sur le revenu. L'imposition n'a lieu qu'au moment du versement du capital-vieillesse, en règle générale, séparée du restant du revenu et au taux avantageux des rentes (différences cantonales).
- ✓ Les indépendants peuvent comptabiliser au moins la moitié des cotisations personnelles comme frais généraux (le reste est déductible dans la déclaration fiscale privée), ce qui mène à une réduction des cotisations AVS.

Affiliez-vous à la caisse de pension de votre association professionnelle.

Sûre et stable



Toutes les prestations en cours de notre caisse sont entièrement financées. Le degré de couverture de la Caisse de pensions Coiffure & Esthétique est élevé de manière réjouissante depuis des années..

Possibilités d'assurance



- Régime obligatoire LPP pour les employés
- Régime surobligatoire pour les cadres
- Prévoyance professionnelle pour les propriétaires d'entreprise

Décompte centralisé



En tant que Caisse AVS, Caisse d'allocations familiales et Caisse de pensions Coiffure & Esthétique, nous prenons soin ensemble de la prévoyance de nos membres.

Avis de changement en ligne



Par le portail en ligne, vous pouvez nous annoncer en toute sécurité les mutations de personnel, les modifications de salaire et bien plus encore.

Service clientèle



En tant que membres de l'association, les propriétaires d'entreprise bénéficient de conseils individuels, indépendants et gratuits.

Etre là pour vous



Nos collaborateurs/-trices vous conseillent aimablement et de manière simple dans toutes les questions relatives à l'AVS ou à la caisse de pensions. Appelez-nous!

Plans d'assurance de la prévoyance plus étendue en comparaison

Les prestations assurées...

...en cas de vieillesse

		Plans d'épargne				Plans risqués		
		B	BK BKU	CK CKU	DK DKU	BR BRU	CR CRU	IR IRU
Capital de vieillesse	Le montant du capital de vieillesse dépend – de l'âge d'entrée – du montant du salaire assuré – de versements (p.ex. des rachats) – du plan de prévoyance choisi	✓	✓	✓	✓	–	–	–

...en cas d'invalidité

Libération du paiement des cotisations	après 3 mois	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Rente d'invalidité	40% du salaire assuré Délai d'attente: 24 mois	✓	✓	✓	–	✓	✓	✓
Rente d'enfant d'invalidité	20% de la rente d'invalidité par enfant ayant-droit Délai d'attente: 24 mois	✓	✓	–	–	✓	–	–

...en cas de décès

Capital au décès	Versement de l'avoir de vieillesse disponible	✓	✓	✓	✓	–	–	–
Capital supplémentaire au décès	Versement d'un capital de décès (supplémentaire)	✓	✓	✓	✓	✓	✓	–
Rente d'orphelin	20% de la rente d'invalidité par enfant ayant-droit	✓	✓	–	–	✓	–	–

Cotisations

Les cotisations annuelles sont perçues en pour-cents du salaire assuré. Elles sont payables en tranches trimestrielles, resp. mensuelles, à terme échu, avec les cotisations AVS.	♂	10%	20%	20%	20%	4% 4,7%	3,6% 4,2%	2,9% 3,4%
	♀	10%	20%	20%	20%	3,2% 3,9%	2,9% 3,5%	2,3% 2,8%